

DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT : AURICULARUM, poudre et solvant pour suspension pour instillation auriculaire. **COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :** Pour un flacon poudre : Chlorhydrate d'oxytétracycline 100,0 mg, Sulfate de polymyxine B 12,3 mg, Phosphate sodique de dexaméthasone 10,00 mg, Nystatine 1 000 000 UI. Pour la liste complète des excipients, voir la rubrique « **DONNEES PHARMACEUTIQUES** : Liste des excipients ». **FORME PHARMACEUTIQUE :** Poudre et solvant pour suspension pour instillation auriculaire. **DONNEES CLINIQUES :** **Indications thérapeutiques :** Traitement local : - des otites externes d'origine bactérienne et/ou mycosique ; - des otites chroniques : • en préopératoire pour assèchement, • en post-opératoire pour les cavités d'évidement pétro-mastoïdien avec ou sans tympanoplastie. Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens. **Posologie et mode d'administration :** Voie locale auriculaire. **Sous forme de poudre :** - Orienter le flacon souple, tête en bas ; ramener en tassant la totalité de la poudre vers la partie du col ; - Exercer une pression sur le flacon pour obtenir une dose de produit ; - Insuffler cette dose 1 à 2 fois par jour, ou tous les 2 à 3 jours. **Sous forme de suspension :** Dans certains cas particuliers, il est possible d'utiliser la poudre mise en suspension avec le contenu de l'ampoule de solvant. A partir de la suspension ainsi obtenue, instiller 5 à 10 gouttes dans le conduit auditif de l'oreille atteinte, une à deux fois par jour. Cette suspension auriculaire préparée au moment de l'emploi conserve son activité pendant 8 jours **entre + 2°C et +8°C (au réfrigérateur)**. Tiédir le flacon au moment de l'emploi en le maintenant quelques minutes dans la paume de la main, afin d'éviter le contact désagréable de la solution froide dans l'oreille. Bien agiter avant utilisation. Instiller, tête penchée, les gouttes dans l'oreille atteinte en tirant à plusieurs reprises sur le pavillon de l'oreille. Maintenir la tête penchée sur le côté pendant environ 5 minutes, afin de faciliter la pénétration des gouttes dans le conduit auditif externe. Répéter, si nécessaire, dans l'autre oreille. A la fin du traitement, le reste du flacon doit être jeté et ne doit pas être conservé en vue d'une réutilisation. **Durée du traitement :** La durée du traitement est habituellement de 7 jours, pouvant aller jusqu'à 15 jours maximum dans le traitement de l'otomycose. **Contre-indications :** Ce médicament ne doit jamais être utilisé en cas de : - hypersensibilité à l'oxytétracycline ou à un autre produit de la famille des cyclines, - hypersensibilité à la polymyxine B, - hypersensibilité à la nystatine, - hypersensibilité à la dexaméthasone ou à tout autre constituant de la solution, - perforation tympanique sèche (voir rubrique : Mises en garde spéciales et précautions d'emploi), - infections virales du conduit auditif externe incluant la varicelle et les infections à *Herpes simplex*. **Mises en garde et précautions particulières d'emploi :** Vérifier l'état tympanique avant toute prescription. Ce produit contient de l'oxytétracycline, antibiotique appartenant à la famille des cyclines connue, lors d'administration par voie générale, pour sa toxicité sur les dents chez l'enfant de moins de 8 ans, ainsi que pour son risque de photosensibilisation. En l'absence de donnée avec ce médicament administré sous forme de poudre ou de suspension auriculaire, ces risques ne peuvent être totalement écartés mais sont sûrement minimes, vues les quantités administrées ; le passage d'oxytétracycline dans la circulation générale est encore plus aléatoire lorsque ce médicament est administré sous forme de poudre. L'administration d'antibiotiques locaux participe à la survenue de sensibilisation à ces substances actives, avec possiblement la survenue de réactions générales. La présence d'un corticoïde n'empêche pas les manifestations d'allergie à l'antibiotique, mais peut modifier leur expression clinique. Interrompre le traitement dès les premiers signes d'apparition d'un rash cutané ou de tout autre signe d'hypersensibilité locale ou générale. L'attention des sportifs est attirée sur le fait que cette spécialité contient un principe actif (la dexaméthasone) pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors de contrôles anti-dopage. La persistance d'un dépôt de poudre brunâtre dans le conduit auditif externe peut nécessiter un nettoyage. Une attention particulière sera portée aux patients porteurs d'appareils auditifs ; en effet, la persistance de ce dépôt peut gêner le bon fonctionnement de l'appareil. Ne pas injecter, ne pas avaler. Au moment de l'emploi, éviter la mise en contact de l'embout avec l'oreille ou les doigts afin de limiter les risques de contamination. Il est conseillé de ne pas associer ce médicament à un autre traitement local. Si au bout de 10 jours, voire 15 jours en cas d'otomycose, les symptômes persistent, il faut revoir le patient pour réévaluer la pathologie et le traitement. **Grossesse et allaitement :** L'utilisation de ce médicament ne sera envisagée au cours de la grossesse que si nécessaire. Ce médicament peut être prescrit au cours de l'allaitement. **Effets indésirables :** - Exceptionnellement : sensation de cuisson ou de prurit en début de traitement, allergie locale, sensation vertigineuse. - Persistance de résidus brunâtres dans le conduit auditif (voir rubrique : Mises en garde spéciales et précautions d'emploi). - Sélection de germes résistants. **Déclaration des effets indésirables suspectés :** La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration: Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres

Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: www.ansm.sante.fr. **PROPRIETES**

PHARMACOLOGIQUES : Propriétés pharmacodynamiques : Classe pharmaco-thérapeutique : médicaments otologiques ; corticoïde et anti-infectieux en association ; dexaméthasone et anti-infectieux. Code ATC : S02CA06. La dexaméthasone est un anti-inflammatoire stéroïdien. L'oxytétracycline est un antibiotique de la famille des cyclines. La polymyxine B est un antibiotique de la famille des polypeptides. La nystatine est un antifongique. Activité antibiotique, antifongique et anti-inflammatoire en otologie due aux propriétés anti-inflammatoires de la dexaméthasone, au pouvoir antifongique de la nystatine et au pouvoir antibactérien de deux antibiotiques d'activité complémentaire. L'association de ces deux antibiotiques se justifie par leur bonne tolérance locale et par la flore microbienne rencontrée dans les infections de l'oreille moyenne. De plus, l'association d'oxytétracycline et de polymyxine B est synergique. Cette propriété permet d'élargir le spectre aux *Pseudomonas* et à tous les *Proteus*. **SPECTRE D'ACTIVITE ANTI-BACTERIENNE DE L'OXYTETRACYCLINE ET DE LA POLYMYXINE B : OXYTETRACYCLINE** : Les concentrations critiques séparent les souches sensibles des souches de sensibilité intermédiaire et ces dernières, des résistantes : S ≤ 4 mg/l et R > 8 mg/l. La prévalence de la résistance acquise peut varier en fonction de la géographie et du temps pour certaines espèces. Il est donc utile de disposer d'informations sur la prévalence de la résistance locale, surtout pour le traitement d'infections sévères. Ces données ne peuvent apporter qu'une orientation sur les probabilités de la sensibilité d'une souche bactérienne à cet antibiotique.

Lorsque la variabilité de la prévalence de la résistance en France est connue pour une espèce bactérienne, elle est indiquée dans le tableau ci-dessous entre parenthèses (>10% ; valeurs extrêmes).

Espèces sensibles : Aérobies à Gram + : *Bacillus*, Entérocoques (40-80%), *Staphylococcus méti-S* *, *Staphylococcus méti-R* ** (70-80%), *Streptococcus A* (20%), *Streptococcus B* (80-90%), *Streptococcus pneumoniae* (20-40%). Aérobies à Gram - : *Branhamella catarrhalis*, *Brucella*, *Escherichia coli* (20-40%), *Haemophilus influenzae* (10%), *Klebsiella* (10-30%), *Neisseria gonorrhoeae*, *Pasteurella*, *Vibrio cholerae*. Anaérobies : *Propionibacterium acnes*. Autres : *Borrelia burgdorferi*, *Chlamydia*, *Coxiella burnetii*, *Leptospira*, *Mycoplasma pneumoniae*, *Rickettsia*, *Treponema pallidum*, *Ureaplasma urealyticum*. **Espèces résistantes :** Aérobies à Gram - : *Acinetobacter*, *Proteus mirabilis*, *Proteus vulgaris*, *Pseudomonas*, *Serratia*. * Efficacité clinique démontrée pour les souches sensibles dans l'indication clinique approuvée en association avec la polymyxine B. ** La fréquence de résistance à la méticilline est environ de 30 à 50 % de l'ensemble des staphylocoques et se rencontre surtout en milieu hospitalier. **Remarque :** ce spectre correspond à celui de la forme systémique d'antibiotiques appartenant à la famille des cyclines. Avec les présentations pharmaceutiques locales, les concentrations obtenues *in situ* sont très supérieures aux concentrations plasmatiques. Quelques incertitudes demeurent sur la cinétique des concentrations *in situ*, sur les conditions physico-chimiques locales qui peuvent modifier l'activité de l'antibiotique et sur la stabilité du produit *in situ*.

POLYMYXINE B : Les concentrations critiques séparent les souches sensibles des souches de sensibilité intermédiaire et ces dernières, des résistantes : S ≤ 2 mg/l et R > 2 mg/l. La prévalence de la résistance acquise peut varier en fonction de la géographie et du temps pour certaines espèces. Il est donc utile de disposer d'informations sur la prévalence de la résistance locale, surtout pour le traitement d'infections sévères. Ces données ne peuvent apporter qu'une orientation sur les probabilités de la sensibilité d'une souche bactérienne à cet antibiotique. Lorsque la variabilité de la prévalence de la résistance en France est connue pour une espèce bactérienne, elle est indiquée dans le tableau ci-dessous entre parenthèses (>10% ; valeurs extrêmes). **Espèces sensibles :** Aérobies à Gram - : *Acinetobacter*, *Aeromonas*, *Alcaligenes*, *Citrobacter freundii*, *Citrobacter koseri*, *Enterobacter*, *Escherichia coli*, *Klebsiella*, *Moraxella*, *Pseudomonas aeruginosa**, *Salmonella*, *Shigella*, *Stenotrophomonas maltophilia* (0-30%).

Espèces résistantes : Aérobies à Gram + : Cacci et bacilles. Aérobies à Gram - : *Branhamella catarrhalis*, *Brucella*, *Burkholderia cepacia*, *Burkholderia pseudomallei*, *Campylobacter*, *Chryseobacterium*, *Legionella*, *Morganella*, *Neisseria*, *Proteus*, *Providencia*, *Serratia*, *Vibrio cholerae* El Tor. Anaérobies : Cacci et bacilles. Autres : *Mycobactéries*. * Efficacité clinique démontrée pour les souches sensibles dans l'indication clinique approuvée en association avec l'oxytétracycline.

Remarque : ce spectre correspond à celui de la forme systémique d'antibiotiques appartenant à la famille des polypeptides. Avec les présentations pharmaceutiques locales, les concentrations obtenues *in situ* sont très supérieures aux concentrations plasmatiques. Quelques incertitudes demeurent sur la cinétique des concentrations *in situ*, sur les conditions physico-chimiques locales qui peuvent modifier l'activité de l'antibiotique et sur la stabilité du produit *in situ*. **NYSTATINE** : Antifongique de contact de la famille des polyènes, extrait de culture de *Streptomyces noursei*. La nystatine agirait par fixation sur une fraction stérolique de la membrane du champignon, provoquant des modifications de la perméabilité membranaire. Spectre d'action antifongique : la nystatine est active sur une large variété de champignons levuriformes et filamentueux, incluant les principaux agents responsables d'otomycose (*Candida*, *Aspergillus*). Propriétés **pharmacocinétiques** : En cas de brèche tympanique, il n'existe pas

de passage systémique. **DONNEES PHARMACEUTIQUES :** Liste des excipients : Laurilsulfate de sodium. Composition du solvant : chlorure de sodium, eau purifiée. **Durée de conservation :** Avant reconstitution : 2 ans. Après reconstitution : la suspension pour instillation auriculaire doit être conservée au maximum 8 jours. **Précautions particulières de conservation :** Avant reconstitution : à conserver à une température ne dépassant pas +25°C. Après reconstitution : la suspension pour instillation auriculaire doit être conservée entre +2°C et +8°C (au réfrigérateur). **Nature et contenu de l'emballage extérieur :** Flacon (PE) de poudre et 10 ml de solvant en ampoule (PEBD) ; boîte de 1. **TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE :** LABORATOIRES GRIMBERG SA - 44 Avenue Georges Pompidou - 92300 Levallois-Perret – France. **NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE :** 34009 3640148.8 : flacon (PE) de poudre et 10 ml de solvant en ampoule (PEBD) ; boîte de 1. **DATE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION :** 10/03/2015. **DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE :** 10/08/2017. **PRIX :** 5.52 Euros. Remb. Séc. Soc. A 15%. Collect.